

# **République Démocratique du Congo**

**MINISTÈRE DES DROITS HUMAINS**



**Allocution de son Excellence Madame la Ministre des  
droits humains Marie-Ange MUSHOBKWA à l'occasion  
de la 73<sup>ème</sup> session du comité sur l'élimination de la  
discrimination à l'égard des femmes.**

**= Genève, le 09 juillet 2019 =**

**Madame la Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ;**

**Mesdames et Messieurs les experts du Comité ;**

**Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualités respectifs ;**

C'est un honneur pour moi de conduire la grande délégation de la République Démocratique du Congo à cette 73<sup>ème</sup> session du Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cette délégation est composée de :

1. Madame Marie-Ange MUSHOBEKWA, Ministre des Droits Humains, Chef de délégation ;
2. Ma collègue Chantal SAFOU LOPUSSA, Ministre du genre, famille et enfant ;
3. Madame Maguy RWAKABUBA, Députée nationale ;
4. Monsieur Zénon MUKONGO NGAY, Ambassadeur et Représentant Permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ;
5. Madame Thérèse TSHIBOLA-TSHIA-KADIEBUE, Ministre Conseiller d'Ambassade (Mission RDC – Genève) ;
6. Monsieur Serge NDAIE MUSENGE, Premier Conseiller d'Ambassade (Mission RDC – Genève) ;
7. Monsieur François ASSUMANI WAKILONGO, Directeur de Cabinet, Ministère des Droits Humains ;
8. Madame Brigitte KANDA KIHAKA, Conseiller chargé de la lutte contre les violences sexuelles, le recrutement des enfants et de la protection des veuves et orphelins ;
9. Monsieur Jean-Baptiste INGOLI BOLAMBA, Secrétaire Permanent a.i. du Comité Interministériel des Droits de l'Homme ;

10. Madame....., Conseillère de la Présidente de l'Assemblée Nationale ;
11. Monsieur Éric ILUNGA M'VIDIE, Chargé d'Etudes des questions politiques et électorales, Ministère des Droits Humains ;
12. Monsieur Jacques MALOYI MANTAMU, Attaché Culturel à la Mission permanente de la RDC à Genève.

Notre présence ici à Genève, à cette 73<sup>ème</sup> session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, traduit la volonté de mon pays et de son Président, Félix Antoine TSHISEKEDI à poursuivre leur collaboration avec les organes de Traités des Nations Unies.

Il est important pour nous de rappeler les efforts que le Gouvernement a fournis dans la mise en œuvre de ladite convention, car au mois de janvier 2018 lors de la soumission de notre 8<sup>ème</sup> rapport périodique, nous avons relevé les différentes mesures prises pour donner effet aux droits spécifiques consacrés dans la convention par le Gouvernement sur le plan politique, législatif, judiciaire, administratif ainsi que les programmes, les stratégies et autres diverses actions mises en œuvre en faveur de la promotion et de la protection des droits de la femme et de la jeune fille.

L'exemple le plus récent, est la participation des femmes dans les instances de prise de décision. A ce jour, l'assemblée nationale de la République Démocratique du Congo, en la personne de Jeanine Mabunda. Et deux femmes sur sept membres font partie du bureau de la chambre basse de la mon pays.

Cependant, seuls 10% de femmes ont été élues lors des dernières élections législatives organisées en décembre 2018. Et dix-neuf femmes sur quatre-vingt-neuf hommes siègent au sénat, soit près de 16% de femmes sénatrices. Ce nombre paraît faible ; mais il faut souligner qu'il y a eu un progrès considérable, car seules cinq femmes sur cent et quatre hommes siégeaient à la chambre haute

du parlement congolais, soit 4% seulement la législature passée. En ce qui concerne les instances dirigeantes dans les différentes Provinces de la République Démocratique du Congo, seules deux femmes ont été élues vice-gouverneurs sur vingt-six hommes gouverneurs. Aucune femme Gouverneure donc. Dans le gouvernement sortant, auquel ma collègue Chantal SAFOU LOPUSSA et moi appartenons, seules sept femmes y ont participé sur cinquante-huit membres. Le Président de la République, Félix Antoine TSHISEKEDI a promis que la présence des femmes sera beaucoup plus importante dans le prochain gouvernement qui va être mis en place dans les tout prochains jours.

Dans le domaine judiciaire, à titre d'exemple, parmi les neuf juges qui composent la cour constitutionnelle, il n'y a aucune femme. Par contre trois femmes trois femmes siègent comme magistrats sur douze au parquet près la cour constitutionnelle, soit 30%.

A première vue, on dirait que la représentation des femmes dans les instances dirigeantes en République Démocratique du Congo, est encore faible parce que n'ayant pas encore atteint les 30% recommandé par l'ONU ainsi que toutes les organisations régionales en Afrique. Mais lorsqu'on analyse la situation de près et d'une manière générale, comparativement à il y a une dizaine d'années, mon pays a fait beaucoup d'efforts qui devraient se poursuivre jusqu'au jour où nous aurons une femme Président de la République. Oui c'est possible ! Maintenant le rêve est permis pour des milliers de femmes, actrices politiques en République Démocratique du Congo, depuis la passation de pouvoir pacifique et civilisé entre un Président sortant en vie, Joseph KABILA et un Président élu, venant de l'opposition (il faut le souligner) sans un seul crépitement de balles et sans qu'une seule goutte de sang n'ait coulé. Cela est une grande victoire et une fierté incommensurable pour la République Démocratique du Congo et son peuple, surtout pour les nous les femmes congolaises. Cela veut dire aussi et

surtout que les femmes, n'étant pas capable de monter et d'opérer un coup d'Etat, peuvent maintenant accéder à la magistrature suprême dans mon pays par la voie des urnes, grâce à cette leçon démocratique donnée en Afrique subsaharienne en générale, et en Afrique Centrale en particulier.

**Madame la Présidente,**

**Mesdames et Messieurs,**

Après la soumission de notre rapport périodique, votre Comité n'a pas tardé de nous envoyer une liste des questions préalables auxquelles nous avons fournis des éléments de réponses complémentaires.

En plus de tous les points que j'ai énumérés plus haut, il sied de noter que la République Démocratique du Congo, mon pays, continue à fournir d'énormes progrès dans le cadre de la réhabilitation des droits de la femme et de la jeune fille. Parmi les innovations adoptées au niveau de l'Assemblée Nationale par la création des trois nouvelles commissions permanentes à savoir, **la commission chargée des « Droits de l'Homme », « Genre famille et enfants », « Suivi et évaluation des lois et recommandations de l'Assemblée Nationale ».**

Concernant la situation des femmes dans le contexte des conflits armés ; il convient de noter que la République Démocratique du Congo s'est dotée d'un plan d'action national de deuxième génération sur base de la résolution 1325 adoptée par l'ONU le 31 Octobre 2000, assorti d'un plan opérationnel dont le cout s'élève à 26 millions de dollars américains qui couvrent les activités sur tout le territoire national.

Dans ce cadre, un plaidoyer de haut niveau vient d'être réalisé par la plateforme regroupant les femmes dirigeantes d'Afrique.

Un accord-cadre sur la paix a également été adopté par l'Union Africaine et transmis à aux Autorités congolaises en vue d'attirer leur attention et les encourager à promouvoir la dimension Genre dans l'installation des nouvelles Institutions en République Démocratique du Congo.

Il faut également souligner que le Gouvernement congolais en collaboration avec des organisations féminines et le soutien des partenaires internationaux s'implique activement dans les actions de consolidation de la paix, notamment dans la sensibilisation des éléments des groupes armés, et la résolution des conflits communautaires.

Dans le domaine de la santé, le Gouvernement a promulgué la loi sur la santé publique en mars 2019 basée sur le principe de la santé pour tous et par tous. Cette loi innove, notamment, en prévoyant la santé de la reproduction comme moyen efficace et efficient de réduction de la mortalité infantile et maternelle. Elle prévoit également la vaccination pour tous, devenue gratuite et obligatoire pour toute personne résident sur le territoire congolais.

La République Démocratique du Congo s'est dotée aussi d'un plan d'action stratégique multisectoriel de planification familiale. Elle a également mis sur pied le comité technique et multi sectoriel permanent de la planification familiale au niveau national et provincial. Le gouvernement congolais a organisé des campagnes de prévention et de réparation des fistules obstétriques. Près de trois mille femmes ont bénéficié de la chirurgie réparatrice avec l'implication personnelle de la Première Dame de la République.

Dans le domaine de l'environnement, depuis l'adhésion de la République Démocratique du Congo à la convention de Kyoto, il y a une sensibilité à faire participer les femmes et les peuples autochtones à l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des lois ainsi que des programmes de réduction des risques, des catastrophes et de résilience liés au changement climatique.

Le PANA-AFE ( Programme d'action nationale d'adaptation au changement climatique) a procédé à la sensibilisation des communautés sur l'interprétation et l'utilisation des données agro-météorologiques et l'installation des pluviomètres dans cent villages des quatre zones d'intervention dans les Provinces du Haut-Katanga, Kongo Central, Lomami et Kwilu. Dans la ville-province de Kinshasa et dans la province du Nord-Kivu, les organisations féminines s'adonnent à la fabrication des foyers améliorés pour assurer la préservation de la forêt. Ces foyers permettent aux femmes de réduire à plus de 80 % la consommation du charbon pour les ménages.

En bref, en ce qui concerne la Politique Nationale Genre, la République Démocratique du Congo a l'ambition de bâtir, avec tous les acteurs, une société sans discrimination, où les hommes et les femmes, les filles et les garçons auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance économique.

Actuellement, cette politique est dans sa phase d'actualisation en vue de s'adapter aux agendas mondiaux actuels auxquels la République Démocratique du Congo a adhéré, tels que les objectifs de développement durable d'ici 2030, New Deal 2063 de l'Union Africaine ainsi que le paradigme du changement climatique.

**Madame la Présidente,**

**Mesdames et Messieurs,**

En présentant ce rapport, la République Démocratique du Congo, mon pays, s'acquitte ainsi de son obligation contenue à l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui demande aux Etats parties de présenter au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour examen par le Comité, un rapport sur les mesures

d'ordre législatif, judiciaire, administratif ou autre qu'ils ont adoptés pour donner effet aux dispositions de la présente Convention .

Ainsi, ma collègue Chantal SAFOU LOPUSSA, Ministre du genre, famille et enfant, nous soumettons à toutes questions et préoccupations.

Je vous remercie.